

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 29 septembre 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 43

**Délibération n° CC-2023-170**

**Objet de la délibération : APPROBATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE  
D'ATTRIBUTION (CIA) DE LOGEMENTS SOCIAUX DE LA PROVENCE VERTE 2023-  
2029**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt neuf septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des Expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Olivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GUIOL André, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe.

**Absents ayant donné procuration :**

- DECANIS Alain donne procuration à TONARELLI Patrice, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, RULLAN Nicole donne procuration à GIULIANO Jérémy, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à SIMONETTI Pascal, GIUSTI Annie donne procuration à FIRMIN Myriam, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard.

**Absents** : BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie, BARTHELEMY Olivier.

**Secrétaire de Séance** : Carine PAILLARD

Monsieur Jean-Pierre VERAN expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n°2014-366 du 24 mars, dite loi ALUR ;

**VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté ;

**VU** la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

**VU** l'article L 441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Var en date du 13 mai 2022 constituant la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et déterminant la liste des membres la composant ;

**VU** le Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Agglomération de la Provence Verte approuvé par délibération n° 2020-208 du 24 juillet 2020 ;

**VU** la délibération n° 2021-320 du Conseil Communautaire du 5 octobre 2021, approuvant la création et l'installation de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) ;

**VU** la délibération n° 2021-321 du Conseil Communautaire du 5 octobre 2021 relative à l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) ;

**CONSIDERANT** que le document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement de la Provence Verte fixant les grands orientations en matière d'attribution de logement social a été approuvé au cours de la séance plénière du 13 décembre 2022 ;

**CONSIDERANT** que la mise en œuvre de ces orientations fait l'objet d'une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), signée pour une durée de 6 ans, entre l'Agglomération Provence Verte, les bailleurs sociaux possédant du patrimoine sur le territoire et les titulaires de droit de réservation ;

**CONSIDERANT** qu'elle définit, en tenant compte (par secteur géographique) des capacités d'accueil et des conditions d'occupation des immeubles :

- Pour chaque bailleur social :
  - Un engagement annuel quantifié et territorialisé d'attribution à des ménages à bas revenus hors QPV ;
  - Un engagement annuel quantifié et territorialisé d'attribution de logements aux personnes bénéficiant d'une décision favorable au titre du DALO, du PDALHPD et aux personnes prioritaires en application de l'article L. 441-1 du CCH, ainsi que les modalités de relogement et d'accompagnement social nécessaires à la mise en œuvre de cet engagement ;
  - Un engagement portant sur les actions à mettre en œuvre dans son domaine de compétences pour atteindre les objectifs d'équilibre territorial ;
- Pour les autres signataires :
  - les engagements relatifs à leur contribution à la réalisation des différents engagements précités ;
  - les modalités de relogement et d'accompagnement social des personnes relogées dans le cadre des opérations de lutte contre l'habitat indigne et des opérations du renouvellement urbain ;
  - les conditions dans lesquelles les réservataires et les bailleurs sociaux procèdent à la désignation des candidats et les modalités de coopérations entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation ;

**CONSIDERANT** la démarche d'élaboration partenariale de la CIA avec les services de l'État, les communes, les bailleurs et les associations œuvrant en faveur des personnes défavorisées ;

**CONSIDERANT** qu'au cours de la séance plénière de la CIL du 20 Juin 2023, l'ensemble des membres a adopté par vote unanime les actions inscrites dans la Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2023-2029 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Comité Responsable du PDALHPD sur la Convention Intercommunale d'Attribution consulté pendant 2 mois à compter du 8 Juin 2022 ;

**Il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'APPROUVER** la Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2023-2029.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2023-2029 et tout autre document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles, le 29 septembre  
2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND